



## COMMUNE DES CONTAMINES –MONTJOIE

### ARRETE du MAIRE

**OBJET : Arrêté de circulation : Fermeture temporaire pont de la VY. ARD2022-084  
Pose d'un enrobé par l'entreprise « La Colas » .**

**Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,**

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et les suivants,

**VU** la demande présentée par l'entreprise « COLAS » en date du premier septembre 2022 pour la réfection de l'enrobé sur le pont de la VY ;

**Décaissage du tablier puis pose de l'enrobé.**

**Considérant** que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers,

#### **ARRETE**

**Article 1er** : L'entreprise COLAS, ayant son siège social 280 Rue des Pré Catons - 74190 Passy, est autorisée à occuper le domaine public, **sur le pont de la VY** pour effectuer la réfection des enrobés.

**Date prévue des travaux, le lundi 05 septembre 2022. Durée 3 jours, jusqu'au mercredi 07 septembre 2022 inclus.**

**Article 2** : le pont de la VY sera barré de 7h30 à 12h00. Une déviation sera mise en place par l'entreprise.

**Article 3** : L'entreprise susnommée prendra toutes dispositions pour assurer la signalisation permanente de l'occupation du domaine public, avertir les usagers de la route et mettre en place une déviation temporaire durant ces trois jours de fermeture.

**Article 4** : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

**Article 5** : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à leurs frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

**Article 6** : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'Entreprise COLAS,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines,
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,  
Le premier septembre 2022**

**Le Maire,  
François Barbier.**

